

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
31 rue Auguste DOMENGET
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
N° 2026-05-D-50

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition d'un emplacement pour l'exploitation d'un Food-truck à la piscine municipale.

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22, VU la délibération n° 24 en date du 14 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le maire par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé, notamment l'alinéa « 2 » fixant dans la limite de 2500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics.

CONSIDERANT que la Commune de Saint-Pierre d'Albigny permet à un occupant d'exploiter un emplacement de vente ambulante pour des activités de restauration de type Food-Truck à la piscine municipale via une convention.

DECIDE

Article 1^{er} : Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 2 ans ferme sans possibilité de renouvellement tacite. A l'issue des 2 ans, une nouvelle procédure de mise en concurrence sera lancée si le besoin de la commune demeure présent.

L'exploitation du site et de l'activité ne pourra se faire que durant la période d'ouverture de la piscine municipale définie par délibération tous les ans sur la période de Juin, Juillet, Août.

Article 2 : Pour l'occupation de l'espace public communal, Madame GALLERI Anaïs sera redevable d'un droit d'occupation, de Cent euros charges comprises (100,00 € T.T.C). Ce droit d'occupation sera réglé à la signature de la présente autorisation.

Madame GALLERI Anaïs, demeurant 50 rue des Chevillards- 73250 Saint-Pierre d'Albigny, est le bénéficiaire de cette convention d'occupation du domaine public souscrite avec la Commune de Saint-Pierre d'Albigny.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la mairie.

Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète de la Savoie

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 21 mai 2026

Le maire
Michel BOUVIER



Mairie de Saint-Pierre d'Albigny